

## Communiqué de presse

### UE – Transfert des compétences liées au médicament

## Un mauvais signal aux citoyens et patients européens !

Bruxelles, le 24.09.2014 – Suite à la décision de Jean-Claude Juncker de retirer à la **DG Santé et Protection des Consommateurs** les compétences liées aux produits de santé et à l'Agence européenne du Médicament et de transférer celles-ci à une nouvelle DG qui regrouperait à la fois l'industrie et le marché intérieur, l'APB a interpellé les formateurs de la future coalition « suédoise », nos commissaires européens ainsi que l'ensemble des eurodéputés belges. Les médicaments ne sont pas de simples produits de consommation et doivent rester du seul ressort de la DG Santé.

Jean-Claude Juncker, le président élu de la Commission européenne qui entrera en fonction le 1<sup>er</sup> novembre prochain a récemment annoncé sa décision de retirer à la *DG Santé et Protection des Consommateurs* les compétences liées aux produits de santé et à l'Agence européenne du Médicament et de transférer celles-ci à une nouvelle DG qui regrouperait à la fois l'industrie et le marché intérieur. En tant que professionnels du médicament, les pharmaciens belges s'insurgent contre cette décision qui constitue un retour en arrière inacceptable.

Dans une lettre ouverte, l'APB demande aux formateurs de la future coalition « suédoise », à l'actuel commissaire européen belge, à son successeur ainsi qu'à l'ensemble des eurodéputés belges de mettre tout en œuvre pour faire annuler cette décision. *« Les médicaments et produits assimilés ne sont pas – et ne devraient pas être considérés – comme n'importe quel autre produit du marché intérieur parce qu'ils soignent et contribuent à maintenir ou à protéger la santé des personnes. (...) Des questions sensibles telles que l'information du patient, les prix des médicaments, ... peuvent engendrer des conflits entre, d'une part, les besoins des patients et, d'autre part, l'intérêt de l'industrie. Le changement proposé par la Commission européenne envoie certainement un mauvais signal aux citoyens européens et aux patients qui vont comprendre que les intérêts économiques passent avant leur santé. »*

Pour lire la lettre ouverte de l'APB, cliquez [ICI](#).

### Informations utiles

Pour tout complément d'information sur cette initiative, veuillez prendre directement contact avec les porte-parole de l'APB :

- ☉ Alain Chaspierre (Fr) : 0476.66.43.59, [alain.chaspierre@apb.be](mailto:alain.chaspierre@apb.be)
- ☉ Dirk Vos (NI) : 0477.47.71.35, [dirk.vos@apb.be](mailto:dirk.vos@apb.be)

### A propos de l'Association Pharmaceutique Belge (APB)

L'APB est la fédération nationale des pharmaciens d'officine indépendants. Plus de quatre pharmacies publiques belges sur cinq y sont affiliées et y sont représentées par leur union professionnelle locale. Au-delà de la défense et de la promotion de la profession auprès de tous les intervenants du secteur de la santé, l'APB met à la disposition de ses membres un large éventail de services et d'outils visant à les soutenir dans l'exercice quotidien de leur métier. En parallèle, elle développe une importante activité de recherche et de réflexion prospective axée sur le déploiement de nouveaux services en pharmacie qui apportent une contribution positive à la santé publique. L'APB peut compter sur une centaine de collaborateurs qui partagent tous un seul et même objectif : *développer, valoriser et soutenir l'expertise du pharmacien d'officine indépendant au service de la santé de ses patients.*